

**Préambule :**

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une :  Création  Révision

Date du zonage antérieur si existant : 01/03/2008 Surface 201,0 ha

Date du document d'urbanisme en vigueur : 06/12/2016 Type PLU

**Rappel Etat des lieux :**

Diagnostic : La collecte sur le système, unitaire à 30%, s'établit à un total de 16,7 km environ pour 906 abonnés ; le réseau est assez ancien et présente diverses matériaux (essentiellement amiante, béton avec ovoïdes T110 en tour de ville et vers la station et PVC). Les eaux claires parasites sont limitées sur le système ; elles représentaient de l'ordre de 20% des volumes journaliers de temps sec pendant la campagne de mesure. La surface géométrique estimée raccordée au système s'établissait de l'ordre de 10 hectares. La station d'épuration est une station de type boues activées à faible charge de capacité de 4 150 EH qui date de 2011. La station est en bon état. Les analyses réglementaires montrent que la capacité de la station est adaptée aux charges entrantes : les taux de charges sont de 50% sur l'hydraulique et de 50% sur l'organique. Les performances épuratoires sont satisfaisantes et les rejets sont conformes aux normes fixées par l'arrêté autorisant l'installation. Les délestages au niveau du trop-plein du bassin d'orage sont peu actifs.

Enjeux : Le diagnostic indiquait une situation à améliorer sur le système d'assainissement pour améliorer son fonctionnement au niveau de la collecte et au niveau de certains postes de relevage.

**Travaux retenus :**

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Reprises ponctuelles, déconnexions, postes	1 & 2 & 3	2021 - 2024
Amélioration de la collecte	Mise en séparatif ou reprise	Remplacement de secteurs anciens dégradés	1 & 2	2021 - 2024
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Amélioration sur la station	Télésurveillance et secours	1 & 3	2028 - 2030

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,5 M€ HT.

**Extensions étudiées et justification du choix :**

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
St Vidian	3	1	5	1	10	3	Non retenue
D817	5	1	5	1	12	2	2021-2030
D83 - Av de Mauran	1	1	5	1	8	3	Non retenue

Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension de la route D817. Cette extension sera réalisée entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

**Chiffres clés :**

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	906 Ab	Soit 1 291 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	385 ANC		906 Ab	70%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	40 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	2 ANC		946 Ab	73%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	27 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	-25,9 ha		175,1 ha	-13%

**Extrait cartographique du zonage :**



**Légende**  
**Zonage d'assainissement des eaux usées**  
 [Vert clair] Zonage précédent  
 [Vert foncé] Zonage retenu

